

## FICHE ACTION OMS

	PREMIERS SECOURS
Fiche action n° 8	<i>Défibrillateurs entièrement automatiques</i>

Public ciblé : Population	Calendrier : Plan défibrillateurs initié en 2008
------------------------------	---

Objectif : Depuis un décret du 04 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser les défibrillateurs externes automatiques.  
Si la défibrillation est effectuée rapidement (dans les toutes premières minutes après le début de la fibrillation), on augmente significativement les chances de survie.

Contexte : Depuis 2008, la ville de Cannes a entrepris un vaste plan d'aménagement des services municipaux en défibrillateur entièrement automatiques afin que quiconque puisse administrer un choc de sauvetage après un arrêt cardiaque subit, dans un minimum de temps. Nous savons qu'un massage cardiaque entrepris dans les première minutes, associé à la mise en place d'un défibrillateur et à une alerte rapide des secours, permettront une amélioration considérable de la prise en charge de la victime et à un meilleur résultat.

Descriptif de l'action :

82 défibrillateurs sont présents sur le domaine public Cannois :

- Quarante-six défibrillateurs entièrement automatiques ont été installés par la Direction Hygiène Santé Affaires Sociales de la Ville depuis Mars 2008 (installations sportives, services municipaux recevant du public...
- Six défibrillateurs semi-automatiques sont à disposition dans les postes de secours (service du littoral, Police municipale).
- Le CCAS de Cannes a installé plusieurs défibrillateurs dans ses structures (10).
- Le GIP Cannes Bel Age en a également 10 (siège social et clubs).
- Dix bornes d'appel d'urgence avec Défibrillateur sont installées depuis juillet 2013 sur le littoral cannois et en centre-ville. Elles disposent d'une liaison téléphonique avec les services de secours qui interviennent directement après géolocalisation de l'appel.

Ces défibrillateurs sont contrôlés automatiquement (présence d'un autocontrôle journalier, hebdomadaire et mensuel = en cas de défaillance alarme sonore et lumineuse). De plus, un contrôle est effectué une fois par an par la Direction Hygiène Santé Affaires Sociales avec le logiciel informatique adapté. Le changement des électrodes périmées est effectué à cette occasion.

Les bornes d'urgence disposent également d'une surveillance à distance par liaison Ethernet. Des messages d'alerte adressés à la DHS AS font état des dysfonctionnements ; une intervention sur site est alors déclenchée.

**Plan national, Programmes, projets et chartes auxquels l'action est liée :**  
**Plan défibrillateurs municipal, ville santé OMS**

Porteur de l'action ou du projet :  
Direction Hygiène Santé et Affaires  
Sociales

Partenaires :  
Ville : Services Municipaux.  
Fournisseurs

Indicateurs :  
Quantitatifs : 82 DEA accessibles

Budget global :  
autofinancement

Autres financeurs :  
Mise à disposition d'un DEA par CG 06  
Don par Rotary Club Aegitna Lérins  
Soutien CNP Assurances en 2014 & 2015

Enjeux :

Développement durable	<input type="radio"/>
Environnement	<input type="radio"/>
Economie	<input type="radio"/>
Social et culture	<i>X Préservation de la santé de la population</i>
Gouvernance	<i>X Citoyen acteur de sa santé</i>